

bon de commande durée de validité

Par **albator62ab**, le **09/06/2009** à **15:06**

j'ai passé commande d'un portillon avec un ferronnier d'art le 26 aout 2008. Après 2 appels téléphoniques de ma part et des promesses de délai de sa part je suis toujours sans nouvelles de mon portillon bientôt un an après. Je n'ai versé aucun acompte. Suis-je en droit après ce long délai de résilier ma commande?